

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 juin 2014
(convocation du 17 juin 2014)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Juin Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kevin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, M. LOTHAIRE Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h15
M. MANGON Jacques à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 12h15
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 11h15
Mme FERREIRA Véronique à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie
Mme KISS Andréa à Mme DE FRANÇOIS Béatrice
Mme BEAULIEU Léna à M. GUICHARD Max
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard à partir de 12h
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. TOURNERIE Serge
M. CAZABONNE Didier à M. MILLET Thierry à partir de 12h15
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CUNY Emmanuelle
M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas

M. FETOUH Marik à M. ROBERT Fabien
Mme FORZY-RAFFARD Florence à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud à partir de 11h30
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 10h
Mme LEMAIRE Anne-Marie à M. POIGNONEC Michel
Mme PEYRE Christine à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 12h15
M. RAUTUREAU Benoît à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10h30
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 11h15
M. TRIJOLET Thierry à M. LE ROUX Bernard à partir de 11h30

M. DELAUX Stephan à M. DUCHENE Michel à partir de 10h20

EXCUSES :

M. REIFFERS Josy

LA SEANCE EST OUVERTE

GRADIGNAN - Aménagement des espaces emblématiques du centre ville : bilan de la concertation - Décision - Approbation - Clôture

Monsieur PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Conformément aux contrats de co-développement 1 et 2 et notamment celui afférent à la période 2012/2014 et à sa fiche action n°2 de la Ville de Gradignan relative à l'opération de requalification des espaces emblématiques du centre-ville de Gradignan, par délibération n° 2012/0573 en date du 28 septembre 2012, notre établissement a validé les modalités d'ouverture de la concertation réglementaire.

La mise en place de cette concertation résulte de l'application de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme qui fait obligation aux E.P.C.I. (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) de délibérer sur les objectifs poursuivis et sur les modalités d'une concertation associant les habitants, les associations locales et autres personnes concernées pendant la durée de l'élaboration des projets de nature à modifier de façon substantielle leur cadre de vie.

Cette concertation destinée à recevoir les observations et suggestions du public a démarré le 31 octobre 2012 en association avec la ville de Gradignan, après publication de l'avis correspondant dans la presse locale et sur le site <http://concertation.lacub.fr>

Pour rappel, le programme des travaux d'équipements publics, d'infrastructures de voirie et réseaux divers du centre-ville de Gradignan, objet de la concertation, dont le coût est estimé à 8 825 709 € TTC (hors foncier) valeur 2012, consiste à requalifier les principaux espaces publics et la voirie, à savoir :

- la place Roumégoux et ses abords immédiats,
- la séquence centrale de l'avenue Charles de Gaulle,
- l'amorce des voies est-ouest assurant l'accroche du site central au secteur de Laurenzane,
- la place des Augustins,
- les abords de la Poste.

Il permet également d'envisager la conception d'un nouveau square à l'arrière de l'église Saint Pierre, l'aménagement d'espace d'agrément en fond de scène de la place Roumégoux, le traitement de l'axe piétonnier assurant la liaison entre la place Roumégoux et le Parc de l'Ermitage, les interfaces avec les anciens domaines reconvertis dans le cadre du projet urbain.

Le 19 décembre 2013 des pièces complémentaires ont été versées aux dossiers faisant état de l'avancée du projet. La publicité relative au complément de cette concertation est parue par voie de presse le 10 décembre 2013.

L'annonce de la clôture de la concertation fixée au 18 mars 2014 a été publiée dans la presse le 6 mars 2014.

Il convient maintenant de dresser le bilan de la concertation réglementaire telle que lancée et ce, avant la validation de l'Avant Projet afin d'être en capacité d'ajuster celui-ci si nécessaire :

Bilan de la concertation

Le 13 novembre 2012 une réunion publique a été organisée afin de présenter aux habitants les études préliminaires, des présentations dédiées aux commerçants ont été également organisées par les collectivités.

Les dossiers avec registres de concertation, mis à la disposition du public, à la mairie de Gradignan, à la direction territoriale Sud de la Communauté urbaine de Bordeaux ainsi que sur le site <http://concertation.lacub.fr>, font état au total de cinq (5) observations.

- 1 contribution déposée sur le site <http://concertation.lacub.fr> sous forme de message « post »
- 4 contributions sur le registre déposé à la mairie de Gradignan dont 3 contributions accompagnées d'un courrier détaillé.
- aucune observation sur le registre déposé à la direction territoriale Sud de la Communauté urbaine de Bordeaux

Globalement, si le faible nombre de contributions déposées doit faire relativiser la représentativité des positions exprimées, il convient de retenir que l'essentiel des observations traduisent une forte inquiétude sur :

- les reports ou la fluidité de la circulation au regard notamment de la modification des sens de circulation,
- l'évolution de l'habitat du centre-ville
- le coût du projet

Les contributions visent également à apporter des suggestions au projet notamment en matière :

- de transports en commun dont une navette inter parking,
- de places supplémentaires pour favoriser l'accès aux commerces (au détriment du canal, des espaces verts et des espaces piétonniers),
- d'implantation du monument aux Morts.

Ainsi, les observations liées directement au projet seront étudiées dans le cadre de l'élaboration de l'Avant Projet.

Conformément à la procédure en cours, le dossier définitif de projet sera ultérieurement arrêté par délibération communautaire.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme notamment l'article L.300-2,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu la délibération n°2012/0573 en date du 28 septembre 2012 validant la décision d'ouvrir ce projet à la concertation préalable,

Vu les contributions déposées et écrites dans les registres de concertation et sur la plateforme internet dédiée,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

La concertation réglementaire s'est déroulée conformément aux modalités prescrites dans la délibération de lancement et que les habitants ont pu s'exprimer via les supports et aux lieux indiqués,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'approuver le bilan de la concertation préalable relative à l'opération susvisée, tel qu'il est dressé ci-dessus.

ARTICLE 2 : de clôturer la dite concertation réglementaire par voie de presse relativement à la requalification des espaces emblématiques du centre-ville de Gradignan.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 juin 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
15 JUILLET 2014**

PUBLIÉ LE : 15 JUILLET 2014

M. PATRICK PUJOL